



PSCE : un contrat *mutuelle* RATP haut de gamme dès 2026

Les salariés de l'EPIC vont bénéficier dès le 1^{er} janvier prochain d'**avancées majeures** dans le nouvel accord de protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE), marqueur d'un tournant historique à la RATP :

70% de la cotisation pris en charge par l'employeur
(61% actuellement)



Des niveaux de remboursement en forte hausse
(dentaire, optique, auditif, hospitalisation ou soins courants)

La CFE-CGC Groupe RATP a largement contribué à l'ensemble du projet de révision de la protection sociale d'entreprise : de la construction et de la négociation de l'accord, à la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres pour la sélection du prestataire. Elle a porté les fortes attentes des salariés de l'encadrement en matière de couverture des dépenses de santé par l'entreprise, et défendu un modèle social ambitieux, respectant les spécificités de la RATP. **Notre PSCE se hisse ainsi au niveau de celle des grands groupes français comparables** 👍

---> Vous pouvez visualiser le tableau des futures prestations au verso <---

Aux garanties de base servies, chaque salarié pourra s'il le souhaite souscrire à des options : **option PLUS** et **option INDEMNITES JOURNALIERES**, pour étendre ses garanties. Il pourra par ailleurs en faire bénéficier le cas échéant un ou plusieurs ayants-droits, en contrepartie des cotisations idoines.

Avec à terme le départ de 19000 agents de RDS lié à l'ouverture à la concurrence du réseau de surface, le mécanisme de **solidarité intergénérationnelle** en vigueur depuis 20 ans n'était **plus soutenable** pour les salariés actifs. **La CFE-CGC Groupe RATP poursuit le dialogue avec la mutuelle en vue de trouver une solution pour les retraités** 🤔

Par ailleurs, le nouvel accord :

- instaure la **création d'un fonds de solidarité à hauteur de 3% des cotisations**
- pérennise la **commission de suivi** annuelle, laquelle veille à la qualité et à l'efficacité du dispositif.

Les avancées obtenues sont le fruit d'un travail d'équipe. En rejoignant la CFE-CGC Groupe RATP, vous renforcez **une dynamique qui place le collectif et le progrès social au cœur des priorités.**

Ensemble pour un avenir socialement responsable

REGIME DE BASE & OPTION

Régime responsable

Les remboursements intervenant dans les limites des frais engagés. Les remboursements exprimés en % BRSS incluent le remboursement du régime obligatoire et le TM.

	BASE	OPTION PLUS ⁽¹⁾⁽²⁾
HOSPITALISATION		
Frais de séjour	100% FR	100% FR
Etablissement conventionné	80% FR et au minimum 100%TM	80% FR et au minimum 100%TM
Etablissement non conventionné		
Honoraires		
Signature OPTAM/OPTAM-CO	300% BRSS	450% BRSS
Non signataire OPTAM/OPTAM-CO	200% BRSS	200% BRSS
Praticien non conventionné	100% BRSS	100% BRSS
Forfaits		
Forfait patient urgence	Forfait en vigueur	Forfait en vigueur
Forfait journalier hospitalier	Forfait en vigueur	Forfait en vigueur
Forfait actes lourds	Forfait en vigueur	Forfait en vigueur
Chambre particulière		
Par nuitée	70 €	100 €
Par journée (hospitalisation en ambulatoire)	40 €	40 €
Ut d'accompagnant	30 €	30 €
Bénéficiaire de moins de 16 ans	30 €	30 €
Bénéficiaire de plus de 16 ans (sur prescription médicale)	30 €	30 €
DENTAIRE		
Soins et prothèses 100% santé ⁽¹⁾	100% FR	100% FR
Soins (odontologie, parodontologie, endodontie) remboursés par la SS	200% BRSS	200% BRSS
Odontologie remboursée par la sécurité sociale	200% BRSS	200% BRSS
Parodontologie remboursée par la sécurité sociale	200% BRSS	200% BRSS
Endodontie remboursée par la sécurité sociale	200% BRSS	200% BRSS
Parodontologie, endodontie non remboursée par la sécurité sociale	400€ / an	600€ / an
Prothèses autres que 100% Santé	500% BRSS	600% BRSS
Prothèses dentaires à tarifs maîtrisés remboursées par la Sécurité sociale*	500% BRSS	600% BRSS
Prothèses dentaires à tarifs maîtrisés remboursées par la Sécurité sociale*	500% BRSS	600% BRSS
* - <i>hors visio, couronne provisoire, litoy-cure, couronne définitive, bridge, mât de bridge, prothèse amovible ou réparation</i>		
Implantologie (soins)	600€ / implant ⁽¹⁾⁽²⁾	900€ / implant ⁽¹⁾⁽²⁾
Orthodontie remboursée ou non par la sécurité sociale ⁽²⁾	350% BRSS	450% BRSS
OPTIQUE		
Equipeur 100% Santé ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	100% FR	100% FR
Equipeur autre que 100% Santé		
Monture	100 €	100 €
Unifocal - verre simple	150 €	200 €
Unifocal - verre complexe	250 €	300 €
Multifocal - verre complexe	250 €	300 €
Multifocal - verre très complexe	300 €	350 €
Traitements...	100% BRSS	200% BRSS
Lenilles		
Lenilles de contact correctives remboursées SS	TM + 250 € par an	TM + 250 € par an
Lenilles de contact correctives non remboursées SS ⁽⁶⁾	150 € par an	200 € par an
Produits lenilles (sous condition d'utilisation de lenilles ou ordonnance lenille)	100 € par an	120 € par an
Chirurgie réfractive (traitement chirurgical des troubles visuels, myopie...)	600€ / œil	900€ / œil
AIDE AUDITIVE		
Equipeur 100% Santé (classe I) ⁽⁷⁾	100% FR	100% FR
Equipeur autre que 100% Santé (classe II)	100% BRSS + 1300 €	100% BRSS + 1300 €
Appareillage classe II (libre) - par oreille	100% BRSS + 30€ / an	100% BRSS + 30€ / an
Accessoires	100% BRSS + 85€ / an	100% BRSS + 85€ / an

SOINS COURANTS		
Honoraires médicaux		
Consultation/Viste/consultation en ligne - Généraliste		
Adhérent OPTAM	200% BRSS	250% BRSS
Non adhérent OPTAM	150% BRSS	200% BRSS
Non conventionné	100% BRSS	100% BRSS
Consultation/Viste/consultation en ligne - Spécialiste		
Adhérent OPTAM	250%BRSS	300% BRSS
Non adhérent OPTAM	200% BRSS	200% BRSS
Non conventionné	100% BRSS	100% BRSS
Hors parcours de soins	TM	TM
Actes techniques médicaux		
Adhérent OPTAM	250% BRSS	300% BRSS
Non adhérent OPTAM	150% BRSS	200% BRSS
Actes d'imagerie médicale		
Adhérent OPTAM	250% BRSS	300% BRSS
Non adhérent OPTAM	150% BRSS	200% BRSS
Honoraires paramédicaux		
Analyses et examens de laboratoire	200% BRSS	250% BRSS
Remboursés par le régime obligatoire	50€ / an	100€ / an
Non remboursés par le régime obligatoire		
AUTRES BRAS		
Matériel médical		
Appareillage et prothèses médicales, hors aides auditives et optique	200% BRSS	250% BRSS
Frais de transport sanitaire ⁽⁸⁾	100% BRSS	100% BRSS
Cures thermals		
Honoraires et traitement	100% BRSS	100% BRSS
Forfait transport et hébergement ⁽⁹⁾	150 €	150 €
Médicaments		
Médicaments remboursés à 65%	100% BRSS	100% BRSS
Médicaments remboursés à 30%	100% BRSS	100% BRSS
Médicaments remboursés à 15%	100% BRSS	100% BRSS
Produits prescrits non remboursés par la sécurité sociale ⁽¹⁰⁾	100€ / an	150€ / an
Vaccins prescrits non remboursés par la sécurité sociale	Frais réels	Frais réels
Paramédical		
Tous les soins paramédicaux justifiant d'un numéro adeli/pps (ostéopathe, chiropracteur, médiateur psychologique adulte...)	200€ / an (50€ maxi / acte)	280€ / an (70€ maxi / acte)
Psychologue, psychomotricien, ergothérapeute pour les moins de 18 ans ou sans limite d'âge pour un enfant handicapé	400€ / an (50€ maxi / acte)	500€ / an (50€ maxi / acte)
Autres		
Allocation participation frais d'obèques	500 €	500 €
Ostéodensitométrie osseuse non remboursée par la sécurité sociale	80€ / an	80€ / an
Ammonies prescrites non remboursée	270€ / an	270€ / an

- (1) Y compris l'indemnité, dans le respect des honoraires limites de facturation fixés par la réglementation
- (2) Calculée sur la base de remboursement prévue en cas de prise en charge par la SS
- (3) Y compris l'indemnité, dans le respect des prix limites de vente et des plafonds fixés par la réglementation
- (4) Prise en charge limitée à un équipement par période de deux ans sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue
- (5) Un équipement est composé de deux éléments, à savoir deux verres et une monture. Chaque élément d'un équipement étant pris en charge selon les conditions applicables à la classe à laquelle il appartient (100% Santé ou Tarif libre).
- (6) Non cumulable avec le forfait. Lenilles de contact correctives remboursées par SS
- (7) Y compris l'indemnité, dans le respect des prix limites de vente et des plafonds fixés par la réglementation
- (8) Sur les 150 premiers km remboursés
- (9) Par année civile, limitée à une cure
- (10) Dont produits prescrits non remboursés en taux et en déshébergement sur la liste des produits et prestations remboursables
- (11) Les remboursements indiqués amendent et remplacent ceux de la garantie de base.
- (12) Dans la limite de 2 par an

LEGENDE
FR - Frais réels
BRSS - Base de remboursement sécurité sociale
TM - Ticket modérateur
OPTAM - Option Pratique Tarifaire Maîtrisée

